

6 avril 2016

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 février 2016 de M. Eric Bertinat: «Recrutement du personnel dirigeant des MAH, transparence?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

En juin 2014, le Conseil administratif répondait à l'interpellation écrite IE-5, datée d'octobre 2012, sur la politique d'engagement dans les musées d'art et d'histoire de Genève (MAH). Les critères de sélection et le processus de recrutement d'un nouveau conservateur responsable pour la Maison Tavel avaient notamment suscité des inquiétudes.

M. Sami Kanaan s'est voulu rassurant en exposant dans sa réponse les prérequis du poste, exigeant en particulier de disposer «d'excellentes connaissances de l'histoire de l'art en général et de l'histoire et du contexte genevois en particulier» et «une expérience préalable minimale de cinq années dans une institution culturelle ayant comporté la conduite de projets d'envergure, la gestion de budgets ainsi que des commissariats d'expositions».

Enfin, le magistrat a assuré que le processus de recrutement s'était déroulé dans le respect des «exigences posées par le Statut du personnel et son règlement d'application, qui veulent que les cadres (supérieur-e-s et intermédiaires) soient nommé-e-s à l'issue d'une procédure de recrutement, menée, le cas échéant, par des intervenant-e-s indépendant-e-s qui attestent de leurs compétences» et, pour les cadres supérieur-e-s, «en présence d'un jury composé d'externes spécialisé-e-s dans le domaine requis».

Ce serait donc à l'issue de cette procédure que M. Alexandre Fiette, spécialiste des arts textiles de l'Institut national du patrimoine (INP) et travaillant pour le Musée d'art et d'histoire, a été nommé comme conservateur responsable de la Maison Tavel le 1<sup>er</sup> août 2013, au détriment par exemple d'un spécialiste de l'histoire genevoise reconnu par le milieu académique genevois.

Or, il s'avère en réalité que, selon les dires de M. Alexandre Fiette lui-même (*Bilan*, 27 novembre 2014): «On m'a demandé de reprendre le bâtiment, après la démission de Nathalie Chaix. C'était au départ un simple intérim. Il se trouvait que j'avais le profil voulu. Quand il y a eu un vrai concours pour le poste, je me suis présenté. J'ai été désigné contre un certain nombre de candidats, dont je ne sais même pas le nom.»

Faut-il conclure que, d'une part, M. Fiette, un interne, aurait déjà été tout désigné avant le «vrai» concours et que, d'autre part, la commission de nomina-

tion (s'il y en avait une) a délibérément ignoré des spécialistes en histoire de l'art et en histoire genevoise issus de l'Université de Genève?

Malheureusement, les exemples ne manquent pas en matière de concours qui laissent à désirer. Par exemple, la nomination de M<sup>me</sup> Laurence Madeline comme conservatrice en chef du pôle beaux-arts du Musée d'art et d'histoire a été prononcée contre l'avis de la commission de nomination formée de professeurs de l'Université de Genève et alors même que des candidats suisses correspondant au profil se sont bousculés.

De plus, en 2012-2013, un concours pour la nomination d'un conservateur en chef de l'archéologie classique avait été lancé et des candidats très importants s'étaient présentés. Pourtant, aucune de ces candidatures n'a été retenue, certains dossiers n'ont même pas été ouverts, et le poste a été attribué en interne au conservateur d'égyptologie qui n'est par définition pas un archéologue!

Enfin, nous venons encore d'apprendre qu'une nouvelle conservatrice, française, a été nommée par M. Jean-Yves Marin au département des arts appliqués, faute d'un nombre suffisant de candidats. Et pour cause: au lieu de prendre contact avec les milieux et spécialistes concernés dans toute la Suisse, la direction s'est comme par hasard limitée à une publication en ligne sur le site internet du musée.

Le Conseil administratif peut-il dès lors:

- préciser le déroulement exact du processus qui a mené au recrutement de l'actuel conservateur responsable de la Maison Tavel et, au Musée d'art et d'histoire, au recrutement de la conservatrice en chef du pôle beaux-arts, du conservateur en chef du département d'archéologie et d'une conservatrice au département des arts appliqués (notamment les dates, publications, profil de tous les candidats, profils et curriculum vitae exacts des personnes nommées, composition du jury, etc.)?
- expliquer la nomination de beaucoup de Français, alors que la Suisse regorge de talentueux spécialistes dans toutes les spécialisations susmentionnées?
- définir les rapports qu'entretient le département de la culture et du sport avec les milieux académiques genevois et suisse?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Comme déjà précisé dans sa réponse à l'interpellation écrite IE-5 du 25 juin 2014, le Conseil administratif rappelle que le recrutement du personnel s'inscrit dans le cadre des exigences posées par le Statut du personnel et son règlement d'application. Les cadres (supérieur-e-s et intermédiaires) sont nommé-e-s à

l'issue d'une procédure de recrutement, menée, le cas échéant, par des intervenant-e-s indépendant-e-s qui attestent de leurs compétences. En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement des cadres supérieur-e-s, il se déroule généralement en présence d'un jury composé d'externes spécialisé-e-s dans le domaine requis; et des *assessments* peuvent être mis en place dans certains cas. Comme pour toutes les inscriptions publiques en Ville de Genève, les annonces paraissent sur le site internet de la Ville de Genève et dans la presse locale.

En ce qui concerne les recrutements auxquels procède le Musée d'art et d'histoire (MAH), les annonces sont également diffusées au travers des canaux qui lui paraissent appropriés selon les cas, notamment le site de l'AMS-ICOM pour les métiers du musée, des revues spécialisées ou des médias internationaux.

Concernant la procédure poursuivie lors des mises au concours, toutes les candidatures sont enregistrées puis attentivement examinées par deux employé-e-s du secteur des ressources humaines au minimum, ainsi que par la direction et, le cas échéant, le-la responsable du domaine ou secteur ou pôle concerné.

Concernant les recrutements de personnel scientifique, la direction du MAH fait systématiquement appel à un-e ou deux expert-e-s externes selon les besoins. Lorsque deux externes sont sollicité-e-s et sauf exception, l'un-e est issu-e des milieux académiques, l'autre du monde professionnel (direction d'une institution patrimoniale). Le choix du ou de la candidat-e repose le plus souvent sur une unanimité, en tous les cas sur une très nette majorité.

Enfin, depuis 2015, les recrutements des cadres supérieur-e-s avec responsabilité hiérarchique sur une équipe sont conduits en deux tours au minimum, le premier entretien visant essentiellement à cerner les compétences managériales et le savoir-être des candidat-e-s. A cet effet, un entretien structuré est élaboré puis conduit de manière à garantir une stricte égalité de traitement, les candidat-e-s se voyant poser les mêmes questions et dans le même ordre.

La nationalité des candidat-e-s n'est pas un critère prédéterminant dans les recrutements, mais bien le savoir-faire, élargissant les critères de recrutement bien au-delà des connaissances académiques. Ces critères de recrutement visent à répondre aux missions d'un musée du XXI<sup>e</sup> siècle, notamment concernant les missions de mise en valeur des collections et de diffusion des connaissances, en particulier par le biais d'expositions nécessitant de fortes compétences dans les domaines de la muséologie, de la médiation et de la conduite de projets (commisariats en particulier).

Les recrutements sont menés aux MAH avec toute la rigueur qui s'impose du point de vue de la confidentialité. Seuls les membres de la direction du musée, du secteur des ressources humaines (RH) et du jury, ainsi que, le cas échéant, la future hiérarchie, ont connaissance des dossiers de candidature.

Concernant les processus qui ont conduit au recrutement relatif aux quatre postes évoqués, ils ont été menés en fonction de ce qui précède. Dans le détail, pour chaque poste:

- poste de conservateur ou conservatrice de la Maison Tavel: l'ouverture de l'inscription publique a été diffusée le 28 janvier 2013 au sein de l'administration municipale et les jours suivants plus largement (site internet officiel de la Ville de Genève, presse locale, etc.). Le délai d'inscription était fixé au 19 février 2013. Le jury était composé de cinq personnes, dont deux membres externes aux MAH, soit un éminent spécialiste de l'histoire genevoise et la directrice d'un musée historique.
- poste de conservateur ou conservatrice en chef responsable du pôle beaux-arts: l'ouverture de l'inscription publique a été diffusée le 8 mars 2011 au sein de l'administration municipale et les jours suivants plus largement (site internet officiel de la Ville de Genève, presse locale, etc.). Le délai d'inscription était fixé au 16 avril 2011. Une très large diffusion de la mise au concours du poste avait été sollicitée dans la presse à l'international et les MAH avaient par ailleurs inséré, dès sa parution, l'annonce officielle sur le site de l'AMS-ICOM et sur celui de l'Association suisse des historiens de l'art. Le jury était composé de six personnes, dont trois externes (un professeur de la faculté des lettres de l'Université de Lausanne, le directeur d'un musée genevois, le directeur de l'Institut suisse pour l'étude de l'art de Zurich et le président du comité national suisse de l'ICOM).
- poste de conservateur ou conservatrice en chef responsable du domaine Archéologie: l'ouverture de l'inscription publique a été diffusée au sein de l'Administration municipale le 10 avril 2012 et les jours suivants plus largement (site internet officiel de la Ville de Genève, presse locale, etc.). Le délai d'inscription était fixé au 1<sup>er</sup> mai 2012. L'annonce mentionnait textuellement: «une spécialisation dans l'archéologie de la Méditerranée (Grèce, Rome, Egypte)». Le jury était composé de cinq personnes, dont deux externes (soit un professeur ordinaire de la faculté de Genève et l'archéologue cantonal).
- poste de conservateur ou conservatrice au département des arts appliqués: l'ouverture de l'inscription publique a été diffusée pour la première fois au sein de l'Administration municipale le 19 juin 2015 et les jours suivants plus largement (site internet officiel de la Ville de Genève, presse locale, presse internationale). Le délai d'inscription était fixé au 3 août 2015. Le profil recherché était extrêmement difficile à trouver, notamment sur le territoire national; le peu de candidatures enregistrées avant la clôture de l'inscription a conduit la direction des MAH à prolonger officiellement le délai d'inscription au 15 septembre 2015. Le jury était composé de cinq personnes dont une externe (directrice d'un musée de Lausanne).

En vertu de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le profil ainsi que le curriculum vitae des candidat-e-s ayant postulé au MAH ne peut être communiqué. Aussi, une fois la procédure de recrutement terminée, et également en vertu de la LIPAD, les dossiers des candidat-e-s non retenu-e-s sont détruits.

Enfin, concernant les rapports qu'entretient le département de la culture et du sport (DCS) avec les milieux académiques, une convention a été signée en juin 2014 par M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du DCS et M. Jean-Dominique Vassali, recteur de l'Université de Genève. Cette convention<sup>1</sup> précise le cadre de la collaboration entre les institutions scientifiques genevoises exerçant leurs activités dans les deux pôles suivants: sciences de la culture et de la société et sciences de la nature.

Cette collaboration, pilotée par la direction du DCS et les doyens des deux facultés concernées (Lettres et Sciences), est portée par deux groupes de travail constitués, à parts égales, de représentant-e-s des institutions municipales et de représentant-e-s de l'Université.

Ces groupes de travail ont pour mission de:

1. coordonner les activités scientifiques genevoises dans leurs domaines respectifs et d'en encourager le développement;
2. développer et conduire des projets répondant aux priorités retenues par le comité de pilotage et rapportées annuellement au magistrat en charge du DCS et au recteur;
3. promouvoir, au niveau local, régional, national et international, les projets menés en commun, notamment dans les domaines de la recherche, de la science participative et de la médiation culturelle et scientifique.

En ce qui concerne les milieux académiques hors de Genève, la convention stipule que le comité de pilotage et les pôles peuvent, s'ils le jugent pertinent, proposer toute initiative de partenariat dans les domaines qui les concernent avec d'autres institutions publiques ou privées – universités, hautes écoles spécialisées, associations, entreprises, etc. – en Suisse ou à l'étranger.

Une collaboration est actuellement en cours entre les Conservatoire et Jardin botaniques, le Musée d'histoire naturelle, l'Université de Genève, l'Université de Neuchâtel, le Musée de zoologie de Lausanne, l'Institut fédéral WSL (dépendant des EPF) et d'autres partenaires nationaux dans le cadre de SwissBOL (inventaire génétique de la biodiversité suisse).

---

<sup>1</sup> «Convention cadre concernant la collaboration entre les institutions scientifiques genevoises exerçant leurs activités dans les domaines des sciences de la culture et de la société et des sciences de la nature»

A noter aussi, les collaborations développées par nos musées avec l'EPFL, l'UNIL, le réseau romand Science et Cité, l'Institut suisse de bio-informatique et d'autres dans le cadre de la Nuit de la science par exemple.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Sami Kanaan*